

## FORFAIT 80 Go SANS ENGAGEMENT

Au 23 mai 2024



1 rue Les Enfants du Paradis  
92100 Boulogne-Billancourt

### RÉCAPITULATIF CONTRACTUEL

Le présent récapitulatif contractuel énonce les principaux éléments de la présente offre de services, comme l'exige le droit de l'UE<sup>(1)</sup>. Il permet de comparer les offres de services. Des informations complètes sur le service figurent dans d'autres documents.

SERVICES	
	<b>80 Go</b>
Internet mobile	80 Go, débit ajusté au-delà
Appels en France	Illimités
SMS/MMS en France	Illimités
Appels vers l'international	/
SMS/MMS vers l'international	/
Depuis l'international	
Internet mobile	10 Go inclus depuis UE et DOM puis 0,0019 €/Mo
Appels depuis l'international	Illimités vers fixes et mobiles depuis et vers UE et DOM
SMS/MMS vers l'international	Illimités depuis et vers UE et DOM
Les services de communications contenus dans ce forfait sont valables hors numéros courts, spéciaux, SMS+/MMS+.	
DÉBITS DU SERVICE INTERNET ET VOIES DE RECOURS	
<b>Rendez-vous sur <a href="http://www.auchantelecom.fr/fr/forfaits/reseau.html">www.auchantelecom.fr/fr/forfaits/reseau.html</a> pour connaître votre couverture et éligibilité.</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Internet 4G en France métropolitaine</b> : débit descendant théorique : jusqu'à 600 Mb/s. Débit ascendant théorique : jusqu'à 100 Mb/s.</li><li>• En France métropolitaine, débit réduit à 64 kb/s au-delà de l'enveloppe data allouée, permettant navigation et mails.</li><li>• L'accès à l'internet mobile depuis l'international dépend de nos accords de roaming. La qualité réseau dont vous disposerez dépendra notamment du déploiement du réseau de nos partenaires, de la compatibilité du forfait choisi avec le terminal utilisé.</li></ul> En cas d'écarts de performance permanents ou récurrents, le Client pourra effectuer une demande auprès du Service Client en vue d'un éventuel dédommagement après étude du dossier.	
PRIX	
Prix mensuel de l'offre	7,99€
Frais d'activation	Prix maximum conseillé de la carte SIM : 10 €
Les tarifs des communications hors forfaits notamment pour l'international, des services supplémentaires et des options sont mis à disposition dans la Brochure des Tarifs.	
DURÉE RENOUVELLEMENT ET RÉSILIATION	
Contrat à durée indéterminée <b>sans engagement de durée</b> . La résiliation peut intervenir à tout moment et sans indemnité, par courrier adressé au Service Client ou depuis votre Espace Client.	
CARACTÉRISTIQUES À L'ATTENTION DES UTILISATEURS FINAUX HANDICAPÉS	
<b>ROGERVOICE</b> (lun-vend 8h30-19h) : application mobile permettant aux personnes sourdes, malentendantes, sourdes-aveugles ou aphasiques de passer et recevoir des appels traduits de manière adaptée à leur handicap. Chaque mois un crédit d'1H de communication est offert. Plus d'infos : <a href="http://help.rogervoice.com/en/articles/2398902-informations-generales">http://help.rogervoice.com/en/articles/2398902-informations-generales</a> . <b>SOURDLINE</b> : Service Client adapté aux personnes sourdes et malentendantes. Chat/Webcam (lun-ven 8h30-18h hors jours fériés) : <a href="https://btbd.sourdl.com/">https://btbd.sourdl.com/</a> .	
AUTRES INFORMATIONS UTILES	
Dans l'hypothèse où, pendant une durée de 120 jours consécutifs, vous utilisez votre forfait plus de 60 jours uniquement en itinérance au sein de l'UE ou DOM et réalisez plus de la moitié de vos consommations à cette occasion, vous serez facturés aux tarifs indiqués dans la Brochure des Tarifs.  Service Client Bouygues Telecom Business – Distribution, 53098 Laval Cedex 09, accessible : <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Par téléphone</b> (lun-sam 8h/20h hors jours fériés)<ul style="list-style-type: none"><li>- depuis votre mobile : 200 ou 675 200</li><li>- depuis un autre numéro : 0 969 360 200</li></ul></li><li>• <b>En ligne</b> : forum accessible dans la rubrique Assistance de votre Espace Client ou sur <a href="http://www.assistance-mobile.com">www.assistance-mobile.com</a></li></ul>	

(1) Article 102, paragraphe 3, de la directive (UE) 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen (JO L 321 du 17.12.2018, p. 36).

